

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Petroleum ether 40-60 a.r.

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Petroleum ether 40-60 a.r.

Nom de la substance: benzine de pétrole  
 Numéro d'Enregistrement 01-2119475133-43-XXXX  
 REACH:  
 N° CAS: 64742-49-0  
 N° CE: 265-151-9

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
 Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
 Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
 Lieu: N-4050-320 Porto  
 Téléphone: +351 226002917  
 E-mail: info@analytichem.com  
 Interlocuteur: SDS service department  
 E-mail: SDS@analytichem.com  
 Internet: www.analytichem.com  
 Service responsable: SDS service department

#### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV  
 Rue: Industriezone "De Arend" 2  
 Lieu: B-8210 Zedelgem  
 Téléphone: +32 50 28 83 20  
 E-mail: info.be@analytichem.com  
 Interlocuteur: SDS service department  
 E-mail: SDS@analytichem.com  
 Service responsable: AnalytiChem:  
 EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
 EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
 EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
 UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
 USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
 Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
 Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pétroleum ether 40-60 a.r.

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 2 de 11

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0800 564 402 (CHEMTREC)**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Repr. 2; H361  
Skin Irrit. 2; H315  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 2; H373  
Asp. Tox. 1; H304  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**  
benzine de pétrole

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

|      |                                                                                                                  |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.                                                                            |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                           |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.                                                                 |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |

**Conseils de prudence**

|           |                                                                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260      | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.                                                                                            |
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                   |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                                                   |
| P331      | NE PAS faire vomir.                                                                                                                          |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                        |

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pétroleum ether 40-60 a.r.

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 3 de 11

**3.1. Substances****Composants pertinents**

| N° CAS     | Substance                                                                                                                         |          |                       | Quantité |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|----------|
|            | N° CE                                                                                                                             | N° Index | N° REACH              |          |
|            | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                                                      |          |                       |          |
| 64742-49-0 | benzine de pétrole                                                                                                                |          |                       | 100 %    |
|            | 265-151-9                                                                                                                         |          | 01-2119475133-43-XXXX |          |
|            | Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225<br>H361 H315 H336 H373 H304 H411 |          |                       |          |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Aucune donnée disponible

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Troubles gastro-intestinaux

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Mousse

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Petroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 4 de 11

Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Liquides combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.  
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.  
Veiller au retour de flamme.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.  
Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pétroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 5 de 11

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

**Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Directives nationales

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Petroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 6 de 11

**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                          |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide                  |
| Couleur:                                                                     | incolore                 |
| Odeur:                                                                       | comme: Essence           |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | -29 °C                   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 60-80 °C                 |
| Inflammabilité:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | 1 vol. %                 |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | 7,5 vol. %               |
| Point d'éclair:                                                              | -21 °C                   |
| Température d'auto-inflammation:                                             | 260 °C                   |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur:                                                                   | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:                                                             | Aucune donnée disponible |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Petroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 7 de 11

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution:

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

La stabilité de la dispersion:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

0,68 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative:

Aucune donnée disponible

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Articles en plastique

Articles en caoutchouc

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Petroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 8 de 11

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. (benzine de pétrole)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (benzine de pétrole)

Organes concernés: système nerveux central

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (benzine de pétrole)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Troubles gastro-intestinaux

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pétroleum ether 40-60 a.r.

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 9 de 11

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1268

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3

Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

640D ADR664

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

33

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

**Transport fluvial (ADN)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pétroleum ether 40-60 a.r.

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 10 de 11

|                                                            |                               |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1268                       |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                             |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                            |
| Étiquettes:                                                | 3                             |
| Code de classement:                                        | F1                            |
| Dispositions spéciales:                                    | 363 640D                      |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                           |
| Quantité exceptée:                                         | E2                            |

## Transport maritime (IMDG)

|                                                            |                               |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1268                       |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                             |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                            |
| Étiquettes:                                                | 3                             |
| Dispositions spéciales:                                    | -                             |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                           |
| Quantité exceptée:                                         | E2                            |
| EmS:                                                       | F-E, S-E                      |

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

|                                                            |                               |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1268                       |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                             |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                            |
| Étiquettes:                                                | 3                             |
| Dispositions spéciales:                                    | A3                            |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | 1 L                           |
| Passenger LQ:                                              | Y341                          |
| Quantité exceptée:                                         | E2                            |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):     | 353                           |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):                   | 5 L                           |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):              | 364                           |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                            | 60 L                          |

**14.5. Dangers pour l'environnement**

|                                 |                                         |
|---------------------------------|-----------------------------------------|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui                                     |
| Matières dangereuses:           | Naphtha (petroleum), hydrotreated light |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Petroleum ether 40-60 a.r.**

Révision: 17.04.2025

Code du produit: AC11.00514

Page 11 de 11

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 100%

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.